This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

BT
587
S4C454

UC-NRLF
$B 51 793

YC 41049

Digitized by Google

ALVMNVS BOOK FVND

Digitized by Google

Gavlamount

Hommage à l'auteur

ULYSSE CHEVALIER

RÉPONSE

AUX

OBSERVATIONS DE Mgr EMMANUEL COLOMIATTI

PRO-VICAIRE GÉNÉRAL DE TURIN

SUR LA BROCHURE

Saint Suaire de Turin est-il l'original ou une copie ?

UNIV. OF CALIFORNIA

PARIS
ALPHONSE PICARD
82, Rue Bonaparte, 82

1900

Digitized by Google

Bruel
Collection

Alumnus

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

RÉPONSE

AUX

OBSERVATIONS DE MGR EMM. COLOMIATTI

PRO-VICAIRE GÉNÉRAL DE TURIN

SUR LA BROCHURE

Le Saint Suaire de Turin est-il un original ou une copie?

UNIV. OF CALIFORNIA

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai eu, il y a plusieurs mois, la prévenance de vous adresser un opuscule sur le *Saint Suaire de Turin*, pour en avoir votre sentiment. C'est tout par hasard que le premier article (novembre) de la réfutation entreprise dans votre *Revue* est arrivé à ma connaissance. Ma réponse était écrite et parvenue à destination quand vous m'avez fait tenir les deux numéros. Le dernier article ne m'a pas semblé demander une refonte de ces pages.

La brochure en question a été adressée à tout ce

M43433

Digitized by Google

que j'ai d'amis haut placés dans le monde de la science, religieux, prêtres et laïques. Le même accusé de réception m'est parvenu de partout, presque invariablement résumé en ces mots : démonstration péremptoire, sur laquelle il n'y a pas à revenir. L'une de ces appréciations était motivée par une étude personnelle du Suaire. Elle émane d'un R. P. Jésuite, qui occupe une grande position dans le monde universitaire. Je traduis de l'allemand : « C'est avec grand plaisir que je vais écrire un rapport sur votre belle œuvre concernant le soi-disant *(sogenannte)* Suaire. J'ai d'ailleurs moi-même aussi des preuves contre l'opinion populaire turinoise. Je suis allé à Turin et, après une étude très approfondie, j'ai été étonné que l'on ait pu, dans des cercles instruits, prendre pour l'image miraculeuse du Sauveur, au jour de sa mort, un portrait dont on peut scientifiquement déterminer l'époque. Aussi je vous adresse toutes mes félicitations pour avoir combattu publiquement une erreur pareille, incompatible avec nos idées catholiques. »

Sur l'annonce de la réponse d'un prélat italien, je priai deux savants religieux de m'en dire leur impression. Voici celle d'un Bénédictin, des mieux cotés en Europe pour sa critique en patrologie : « Le factum d'E. Colomiatti ne me paraît pas mériter de réponse ; je crois que ni vous, ni aucun homme sérieux ne doit lui faire cet honneur.... Je jette encore un coup d'œil sur les pages de Colomiatti, pensant peut-être y trouver quelque chose : mais non, c'est nul, absolument nul. » Voici celle d'un Jésuite, universellement apprécié comme critique hagiographique : « Tous ceux d'entre nous qui ont lu votre travail,... l'avons trouvé absolument con-

Digitized by Google

cluant. L'argumentation scolastico-canonique de Mgr Colomiatti, rien qu'à en juger par ce premier article de novembre, n'y change rien. »

Il règne, dans les observations de mon honorable contradicteur, un ton protecteur et de commisération, que d'aucuns estimeront renverser les rôles. J'ignore son passé scientifique. Je constate simplement qu'il ne fait point partie des deux grands corps savants de la capitale du Piémont : l'Académie des sciences et la Commission royale pour l'histoire du pays *(Deputazione per la storia patria)*. Associé à l'une et à l'autre depuis plusieurs années, j'aurais eu des motifs particuliers de ménager les Turinois. Je ne pouvais non plus oublier l'accueil sympathique dont je fus l'objet à l'exposition d'art religieux qui coïncida avec l'ostension solennelle du Suaire. J'avais donc des raisons — de sentiment — pour pencher en faveur de l'authenticité de la relique. Mais j'ai fait miennes depuis longtemps — par anticipation — les belles paroles adressées récemment au clergé français par Léon XIII touchant la recherche loyale de la vérité. J'ai, d'ailleurs, sur mon adversaire l'avantage de n'être point partie intéressée dans la question.

En aucune façon, je n'ai fait « opposition aux décisions de l'archevêque de Turin. » Ma brochure, comme j'ai eu soin de le faire remarquer, ne va en rien à l'encontre de la piété des fidèles. J'ai fait simplement acte d'historien et réservé la question de dévotion : copie, figure ou reproduction — et non original, — le Suaire de Turin reste aussi digne de la vénération des catholiques que celui qui attire tous les ans, le 3 mai, les chrétiennes populations de la Vieille-Castille à l'abbaye de Silos : c'est une copie

Digitized by Google

de celui de Turin, faite avant 1637. Au Vatican, actuellement, on présente aux fidèles, non l'original de la sainte Lance, mais un *ectypon (Revue de l'art chrétien*, 1897, p. 4.) Je n'ai donc pas fait acte de « dénicheur de saints. » S'il y a un faux à présenter le Suaire de Turin comme l'original qui toucha le corps du Sauveur, c'est surtout un faux laïque. J'aurais dû insister sur ce point. Chaque maison souveraine voulait avoir une relique insigne, sorte de *palladium*, qu'elle conservait avec un soin jaloux et faisait vénérer dans une sainte chapelle. J'ai dit que les ducs de Savoie se faisaient accompagner du Suaire dans leurs pérégrinations. Les bulles des Papes, dont on voudrait s'autoriser, sont toutes postérieures au XVe siècle; adressées aux souverains du Piémont, à leur demande, elles reproduisent la teneur de leurs suppliques et on ne saurait leur donner une portée historique ; il n'y a pas trace de discussion critique à cet égard et de réfutation des documents antérieurs. Il ne faut pas oublier non plus — et j'insiste sur ce point — qu'il y eut de la part des ducs de Savoie possession de mauvaise foi; d'une part, les chanoines de Lirey n'ont cessé de réclamer — sans succès — leur bien par les tribunaux ecclésiastiques compétents; d'autre part, les conditions de la transaction de 1464 n'ont pas été observées. Ma brochure — j'en ai eu l'écho — a surtout mécontenté à Turin le monde officiel royal. C'est le roi d'Italie qui est le propriétaire de la chapelle du *Duomo* et de la relique qui y est conservée ; c'est lui qui a donné à M. l'avocat Secondo Pia l'autorisation de la photographier. Un de ses chapelains, le chanoine Giovanni Lanza, a dédié à leurs altesses royales, le prince et la princesse de Naples, une bro-

Digitized by Google

chure intitulée : *La Santissima Sindone del Signore...* (Torino, 1898) ; il leur dit : « Nelle auspicate vostre nozze è sorta dapprima l'idea e la speranza di vedere esposta la ss. Sindone nè andra molto che, per graziosa concessione dell' Augusto vostro Genitore..., quella idea potrà dirsi una realtà. »

Il n'est point difficile de trouver des faits liturgiques où les données du moyen âge ont subi des changements ou sont acceptées comme ne tirant pas à conséquence.

J'en prendrai des exemples dans des ordres d'idées divers.

Un prêtre instruit a récité jadis avec la même dévotion la légende du pape saint Silvestre et sa relation — à laquelle il ne croyait pas — du bain de sang d'enfants dans lequel l'empereur Constantin voulait chercher la guérison de la lèpre, qu'après la suppression de ce détail par Léon XIII.

Fait plus grave : c'est la science historique qui a démontré la fausseté de la chute prétendue du pape saint Marcellin et de sa pénitence au pseudo-concile de Sinuesse, et amené Rome à supprimer ces faits de la légende du Bréviaire au 26 avril.

Les vies des Papes, dans le *Supplementum pro Clero romano*, sont pleines d'extraits des fausses décrétales (Mgr Batiffol, recteur de l'Université catholique de Toulouse, l'a démontré dans le *Bulletin critique*). Ces légendes ne sont pas des productions du moyen âge. Ces décrétales ont-elles contracté une valeur quelconque et le canoniste est-il gêné à les qualifier de fausses par leur insertion dans un recueil liturgique.

Personne n'ignore que, dans le Bréviaire romain, la légende du 9 octobre ne fait qu'un seul personnage de saint Denys l'Aréopagite, et de son

Digitized by Google

homonyme évêque de Paris. Ce qu'on sait moins, c'est qu'à Paris un fidèle qui a entendu réciter cette légende au chœur de Notre-Dame écoutera avec étonnement chanter à la messe une prose (approuvée, avec le Propre,) où la dualité est accentuée.

Laissez donc la liberté dans les choses qui ne touchent ni au dogme ni à la morale : *in dubiis libertas*, pourvu que cette liberté s'exerce avec charité et respect.

Le docte bénédictin, cité plus haut, m'écrit à votre sujet : « Je vous en prie, montrez ou faites montrer les absurdes conséquences de pareille théorie, le tort qu'elle ferait à tous les savants catholiques et à l'Église elle-même. Le P... (qui sera clairement désigné en disant qu'il est un des plus savants bibliothécaires du Vatican) lui-même, pourtant si prudent, me disait que dans ces sortes de questions les savants ont droit à la plus entière liberté, à deux conditions toutefois : 1° de les traiter dans des Revues ou devant des Sociétés savantes, pas dans les salons ni en présence d'auditoires faciles à scandaliser ; 2° d'employer toujours un langage convenable et respectueux vis-à-vis des personnes et des choses qui le méritent. Or, vous n'avez manqué, que je sache, ni à l'une ni à l'autre de ces conditions. » Ces graves paroles résument la situation qu'il faut laisser aux historiens et aux archéologues chrétiens.

Je possède la plus grande partie des ouvrages auxquels le Suaire de Turin a donné lieu ; c'est en vain qu'on les lit et relit pour y trouver l'ombre d'un document rattachant la relique du XIVe siècle (déjà loin des Croisades) et du XIXe aux premiers âges chrétiens. Cette preuve n'existe pas et il est infiniment probable qu'on ne la trouvera jamais. A quoi

Digitized by Google

bon dès lors argumenter — j'allais dire ergoter — sur le sens ou la valeur relative des documents que j'ai de nouveau mis au jour.

Nous ne parlons évidemment pas avec mon contradicteur le même langage. Le mot « critique » a sous sa plume une portée différente de celle qu'on lui donne dans le monde scientifique. Il ne semble pas se douter qu'il y a eu des faux dont la responsabilité remonte très haut. Je ne lui en signalerai qu'un exemple, pris dans nos contrées. En 1121, le pape Calixte II confirma aux archevêques de Vienne la suprématie sur sept provinces (JAFFÉ, 6822). La base de cet acte de juridiction, de nature à mécontenter tant de métropolitains, était une prétendue bulle de saint Grégoire VII (JAFFÉ, † 5024), fabriquée à Vienne à la fin du XIe siècle, avec la connivence, sinon par le fait même de Calixte II, alors archevêque de cette ville sous le nom de Gui de Bourgogne. L'accusation a de graves présomptions : il était coutumier du fait. En discussion avec saint Hugues, évêque de Grenoble, il tenta d'agrandir le territoire de son diocèse à l'aide de chartes fausses, comme saint Hugues le démontra à un concile d'Autun et le constata dans un Cartulaire, dont on possède encore l'original. La bulle de 1121 a été cassée par Martin V.

Sur le grand schisme, les idées de l'auteur de la réponse semblent en arrière de plusieurs siècles ; il ne paraît nullement connaître les beaux ouvrages de l'abbé Gayet et de M. Noël Valois, l'heureux auteur de la découverte si importante du *Cursus*. D'ailleurs, une règle élémentaire en histoire est de juger des faits d'une période d'après les idées ayant cours à cette époque, et non d'après celles de notre temps.

Après avoir lu avec l'attention voulue les obser-

Digitized by Google

vations de mon contradicteur, j'ai le regret de lui dire que je ne trouve pas un mot à retrancher à ma brochure. Libre sans doute à lui d'en appeler de ce jugement sommaire. Je ne voudrais pas d'ailleurs avoir l'air de m'attribuer la victoire sans combat. Il n'y aurait qu'à trouver un tribunal compétent : c'est pure question de critique historique. Le collège des Bollandistes, de Bruxelles, serait tout désigné, soit par la nature des travaux de ses membres, soit par leur renommée scientifique. J'accepterais encore volontiers trois membres choisis par Mgr le provicaire dans notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Je n'attendais qu'une attaque pour m'occuper d'une nouvelle édition de mon opuscule (complètement épuisé), refondue et augmentée ; j'y donnerai tous les textes restés inédits sur la question.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes religieux sentiments.

ULYSSE CHEVALIER,
Correspondant de l'Institut.

Romans, 15 janvier 1900.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Gaylamount
Pamphlet
Binder
Gaylord Bros., Inc.
Stockton, Calif.
T. M. Reg. U. S. Pat. Off.

TC 41049

M43433

BT
587
S4C454

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google